



Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale

Section Montcellienne

BULLETIN D'ADHESION 2021

Nom : _____ Prénom : _____
Date de Naissance : __ / __ / __ Lieu de Naissance : _____
Adresse: _____

E-m@il: _____
Tél.Domicile: _____ Tél.Portable . : _____

Grade: _____
Echelon : _____
Collectivité: _____
Service: _____ Lieu : _____

COTISATIONS ANNUELLES 2021

Catégorie C : 57,00 € (19,38€ après déduction d'impôts)

Catégorie B : 67,00 € (22,78€ après déduction d'impôts)

Catégorie A : 82,00 € (27,88€ après déduction d'impôts)

Retraité : 37,00 €

Je règle le montant par chèque (possibilité de paiement en trois fois) à l'ordre de la FA-FPT, que j'adresse avec mon bulletin à :

**Philippe GALLINA/ Isabelle MINGIONI/ Pascale MERLIN
Section Montcellienne**

J'autorise la transcription de mon nom dans un fichier informatisé et l'exploitation de celui-ci, le tout conformément aux dispositions arrêtées par la Commission Nationale Informatique et Liberté.

Que peut t'apporter la carte ?

Ta défense face à tous problèmes ou conflits rencontrés dans ta collectivité, ou tout simplement pour faire respecter tes droits légitimes.

Des informations sur les statuts, sur ta carrière. Etre au fait de toute l'actualité et connaître l'avancement des négociations au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale.

De la documentation nécessaire à ta compréhension (CAP, CTP, CHS, Commission de réforme, Comité Médical, Commissions de discipline).

Des moyens d'accès à la formation syndicale.

Des interventions des Délégués Syndicaux dans ta collectivité territoriale.

Une déduction de 66 % du montant de la cotisation lors de la déclaration d'impôt sur le revenu. Si vous êtes non imposable vous recevrez un crédit d'impôt.

A

le

Signature :



Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale

Section Montcellienne

POURQUOI ADHERER A LA F.A.F.P.T. ?

- La F.A.F.P.T. est un syndicat professionnel, autonome et apolitique qui défend uniquement les fonctionnaires territoriaux et les agents non titulaires.
- La F.A.F.P.T. Syndicat Interdépartemental est dirigée par des agents en activité. Tu trouveras donc des collègues professionnels à ton écoute et près de chez toi.
- Avec la F.A.F.P.T. Syndicat Interdépartemental, tu obtiendras, à ton domicile, toutes les informations nécessaires sur les textes concernant ta profession mais aussi les diverses publications du syndicat et les revues de la Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale.
- Avec la F.A.F.P.T. Syndicat Interdépartemental, tu bénéficieras également des conseils et aides concernant les problèmes que tu peux rencontrer dans ta vie professionnelle.
- Avec la F.A.F.P.T. Syndicat Interdépartemental, tu pourras bénéficier, le cas échéant, d'une protection « défense des adhérents » en cas de difficultés (Mairie, Conseil de discipline, Tribunaux...), **après une année d'ancienneté**.
- La F.A.F.P.T. Syndicat Interdépartemental défend les intérêts de ta filière.
- La F.A.F.P.T. est représentée dans de nombreuses C.A.P. et C.T., dans les conseils de discipline, au conseil de discipline de recours mais aussi au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale et au Conseil Commun de la Fonction Publique.
- La F.A.F.P.T. Syndicat Interdépartemental adhère à la Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale (F.A.- F.P.T.).

COMBIEN COÛTE L'ADHESION ANNUELLE DE LA F.A.F.P.T. ?

66% de votre cotisation syndicale est déductibles de vos impôts – article 199 quarter C du CIG
Si vous êtes non imposable, vous recevrez un crédit d'impôt

La Secrétaire Générale

Evelyne KAIRYS